



**Comité Régional de l'Habitat
et de l'Hébergement**
des Hauts-de-France

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la demande d'agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS) de l'office public de l'habitat (OPH) Oise Habitat

Conformément à l'article L329-1 du Code de l'urbanisme, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les demandes d'agrément des organismes de foncier solidaire.

La demande d'agrément OFS de l'office public de l'habitat Oise Habitat a été présentée au bureau du CRHH du 9 avril 2026.

Suite à la présentation de ce projet, le CRHH émet un avis favorable sur la demande d'agrément OFS de l'OPH Oise Habitat.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice adjointe